

<http://www.ac-grenoble.fr/ecole/74/abbaye.passy/spip.php?article61>



Pourquoi et comment changer d'école ?

- Le bureau du directeur - Inscriptions et radiations -



Date de mise en ligne : mardi 7 juillet 2009

Copyright © Ecole primaire de l'Abbaye - PASSY (74) - Tous droits réservés

Tout enfant doit être scolarisé dans son école de secteur. La commune de Passy est découpée en secteurs. A chaque secteur correspond donc une école.

Dans quels cas peut-on changer d'école :

[-] Dans le cas de problème de garde

[-] Dans le cas d'un lieu de travail proche d'une école

[-] Si vous travaillez dans une école

...

Plusieurs possibilités :

1 Vous voulez inscrire votre enfant à l'école de l'Abbaye et vous habitez sur Passy

Marche à suivre

[-] Demandez un formulaire de demande de dérogation au Service Education Jeunesse de la mairie de Passy.

[-] Complétez-le et joignez toutes les pièces justificatives.

[-] La demande de dérogation sera complétée pour avis par le directeur de l'école demandée et par le directeur de l'école de rattachement.

[-] Vous recevrez par la suite la décision de Monsieur le Maire de Passy.

2 Vous voulez inscrire votre enfant à l'école de l'Abbaye et vous habitez sur une autre commune

Marche à suivre

[-] Demandez un formulaire de demande de dérogation au Service Education Jeunesse de la mairie de votre commune.

[-] Complétez-le et joignez toutes les pièces justificatives.

[-] La demande de dérogation sera complétée pour avis par le directeur de l'école demandée et par le directeur de l'école de rattachement.

[-] Vous recevrez par la suite la décision de Monsieur le Maire de votre commune vous autorisant à inscrire votre enfant dans une autre école

[-] La demande de dérogation devra enfin être acceptée par le Maire de la commune de Passy.

Si les deux accords sont donnés, vous pourrez alors inscrire votre enfant à l'école élémentaire de l'Abbaye.

3 Votre enfant est scolarisé à l'école de l'Abbaye et vous voulez l'inscrire sur une autre école de la commune

Marche à suivre

[-] Demandez un formulaire de demande de dérogation au Service Education Jeunesse de la mairie de Passy.

[-] Complétez-le et joignez toutes les pièces justificatives.

[-] La demande de dérogation sera complétée pour avis par le directeur de l'école demandée et par le directeur de l'école de rattachement.

[-] Vous recevrez par la suite la décision de Monsieur le Maire de Passy.

4 Votre enfant est scolarisé à l'école de l'Abbaye et vous voulez l'inscrire dans une école d'une autre commune

[-] Demandez un formulaire de demande de dérogation au Service Education Jeunesse de la mairie de Passy.

[-] Complétez-le et joignez toutes les pièces justificatives.

[-] La demande de dérogation sera complétée pour avis par le directeur de l'école demandée et par le directeur de l'école de rattachement.

[-] Vous recevrez par la suite la décision de Monsieur le Maire de Passy vous autorisant à inscrire votre enfant dans une autre école

[-] La demande de dérogation devra enfin être acceptée par le Maire de votre commune.

Pourquoi et comment changer d'école ?

[-] Si les deux accords sont donnés, vous pourrez alors inscrire votre enfant dans cette autre commune.